



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 avril 2026
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2026
8-11 juin 2026, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport sur les travaux de la première session ordinaire
de 2026
(2-5 février 2026, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
Déclarations du Président du Conseil d'administration	3
II. Discussions sur l'Initiative ONU80	3
III. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	6
IV. Gestion des risques	7
V. Point sur l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle	8
VI. Culture institutionnelle	9
VII. Éradication du racisme et de la discrimination raciale	10
VIII. Visites sur le terrain	12
Débat consacré au PNUD	12
IX. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD	12
X. Volontaires des Nations Unies	15
XI. Fonds d'équipement des Nations Unies	15
XII. Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud	17
XIII. Évaluation du PNUD	18
XIV. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	18



Débat consacré au FNUAP	19
XV. Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP	19
XVI. Évaluation du FNUAP	21
XVII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	22
Débat consacré à l'UNOPS	22
XVIII. Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS	22
XIX. Mise en œuvre du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus de l'UNOPS	23
XX. Initiatives de transformation liées au plan d'intervention complet	24
Débat consacré aux questions communes	24
XXI. Questions diverses.....	24

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2026 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue du 2 au 5 février 2026.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2026 (DP/2026/L.1) et adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2025 (DP/2026/1).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2026 figurent dans le document DP/2026/12, disponible sur le site Web du Conseil d'administration.
4. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2026 visant à orienter les discussions et la prise de décisions.
5. Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel pour 2026 (DP/2026/CRP.1), dans lequel figure le calendrier des sessions suivant :

Première session ordinaire, du 2 au 5 février 2026 ;

Session annuelle, du 8 au 11 juin 2026 ;

Deuxième session ordinaire, du 24 au 28 août 2026.

Déclarations du Président du Conseil d'administration

6. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la séance en soulignant la complexité de l'environnement mondial et la fragilité de la situation financière. Il a mis en lumière le rôle joué par le Conseil en matière d'orientation stratégique, de supervision et d'application du principe de responsabilité aux fins de la réalisation du programme de développement. Évoquant l'Initiative ONU80, lancée par le Secrétaire général, il a fait remarquer que les points de vue des États Membres alimenteraient les discussions et insisté sur l'importance de réfléchir à la future architecture du développement, tout en continuant de soutenir les entités dans la mise en œuvre de leurs mandats. Le Président s'est félicité de la réactivité avec laquelle le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS avaient pris en considération les contributions des États Membres et a indiqué que le Conseil d'administration s'appuierait sur celles-ci dans le cadre de ses délibérations. Il a par ailleurs réaffirmé sa volonté de maintenir une politique ouverte, grâce notamment à l'organisation de réunions formelles et informelles, selon les besoins.

Débat consacré aux questions communes

II. Discussions sur l'Initiative ONU80

7. La Vice-Secrétaire générale a présenté l'Initiative ONU80, la décrivant comme le plan d'action lancé par le Secrétaire général pour garantir que l'Organisation des Nations Unies reste à la hauteur de sa mission, conserve sa crédibilité concernant l'utilisation des ressources et demeure pertinente aux yeux des personnes au service desquels elle œuvre, dans un contexte marqué par une baisse de la confiance, une recrudescence des conflits et un ralentissement des progrès en matière de développement. Elle a expliqué que l'Initiative visait à renforcer la cohérence du système, à lutter contre les doubles emplois, à moderniser les modèles d'activité et à mieux tenir compte des priorités des pays. Elle a par ailleurs souligné que les États Membres avaient un rôle central à jouer dans l'élaboration des réformes et rappelé qu'il incombait aux membres du Conseil d'administration de veiller à ce que les orientations de l'Assemblée générale en la matière soient porteuses de changements

dans les entités. Elle a en outre évoqué deux fusions potentielles actuellement à l'étude, à savoir celle du PNUD avec l'UNOPS et celle du FNUAP avec ONU-Femmes.

8. La Vice-Secrétaire générale a déclaré que l'Initiative ne visait pas à modifier ou à redéfinir les mandats, ni à « réparer quelque chose qui fonctionnait déjà », mais plutôt à renforcer les retombées obtenues et la mise en œuvre à grande échelle, notamment en débloquent de nouvelles possibilités de financement. Elle a souligné qu'il s'agissait d'un processus consultatif à long terme, exigeant notamment la participation du personnel, de la société civile et des États Membres, et que c'était à ces derniers qu'il reviendrait de décider en fin de compte de tout changement structurel.

9. L'Administrateur du PNUD a décrit l'Initiative ONU80 comme un programme axé sur les résultats, visant à renforcer la confiance dans le multilatéralisme grâce à des retombées concrètes. Il a déclaré que la réforme devait être évaluée à l'aune de critères d'efficacité, d'application du principe de responsabilité, de flexibilité et d'impact, soulignant en outre qu'elle constituait un moyen de perpétuer et d'améliorer la mise en œuvre des mandats en matière de paix, de sécurité et de développement. Il a par ailleurs mis en lumière la participation du PNUD à 14 volets de travail de l'Initiative, ainsi que son soutien à la dynamique de réforme engagée par le Secrétaire général.

10. En ce qui concerne la possible fusion du PNUD avec l'UNOPS, l'Administrateur a déclaré qu'il était nécessaire, dans le cadre de l'évaluation, de déterminer si la création d'une entité responsable à elle seule des questions de développement, qui combinerait le mandat de développement et le rôle d'intégration du PNUD avec la capacité de mise en œuvre de l'UNOPS, serait utile aux États Membres. Il a souligné que toute fusion s'accompagnerait de risques importants – notamment un danger de dilution potentielle du mandat et de perturbations dans la prestation des services, ainsi que des risques d'ordre juridique, financier, humain et institutionnel – et qu'elle nécessiterait donc une analyse coûts-avantages et une évaluation des risques rigoureuses et fondées sur des données, tenant compte de différentes approches et options envisageables, qui devraient éventuellement être étayées par une analyse indépendante. Il a également fait remarquer que, quelle que soit l'issue de l'évaluation de la fusion, le PNUD et l'UNOPS pourraient mettre en œuvre des mesures à effet rapide pour renforcer leur collaboration et réduire la fragmentation, tout en assurant la continuité des activités.

11. La Directrice exécutive du FNUAP a exprimé son soutien à l'Initiative ONU80, soulignant que, pour le FNUAP, celle-ci visait non pas à protéger des institutions, mais à défendre les droits de tout un chacun, à améliorer la situation des plus défavorisés et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a mis en lumière la participation du Fonds à l'ensemble des travaux entrepris dans le cadre de l'Initiative et insisté sur l'importance de préserver les fonctions techniques, programmatiques et normatives du FNUAP face aux changements démographiques, aux crises et à la demande croissante de services.

12. La Directrice exécutive a évoqué un projet d'évaluation mené à la demande du Secrétaire général concernant la possible fusion du FNUAP avec ONU-Femmes, dans lequel sont présentés les principaux avantages et risques de cette entreprise. Elle a souligné que toute réforme devait garantir l'application des mandats, préserver les opérations vitales et défendre le respect de principes fondamentaux. Elle a également insisté sur le fait que toute décision émanerait des États Membres et indiqué que le FNUAP se réjouissait à la perspective de mener des consultations avec le Conseil d'administration, la société civile et d'autres partenaires.

13. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné la nécessité d'une nouvelle architecture internationale du développement qui soit propice à la réduction de la

fragmentation et à l'amélioration de la cohérence entre les politiques, le financement et les activités de mise en œuvre, expliquant que le modèle de développement actuel devait être modernisé et que l'Initiative ONU80 offrait l'occasion de s'appuyer sur des mécanismes éprouvés. Il s'est déclaré favorable à l'examen d'une éventuelle fusion entre le PNUD et l'UNOPS et a fait remarquer qu'une récente analyse technique pourrait éclairer la réflexion des États Membres, s'agissant notamment des modèles opérationnels et des cultures institutionnelles ainsi que de leur compatibilité. Il a par ailleurs indiqué que les travaux d'évaluation s'étaient concentrés sur la collecte de données et la configuration actuelle des deux organisations, afin de mettre en évidence toutes complémentarités et synergies potentielles et tous chevauchements. Il a en outre souligné que, dans le cadre d'une éventuelle fusion, les missions et la valeur ajoutée de chaque organisation devaient être préservées et, dans la mesure du possible, optimisées.

14. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a mis en avant certains aspects du modèle opérationnel du Bureau qu'il jugeait important de préserver, notamment son approche de facturation à l'acte avec recouvrement intégral des coûts, la place accordée à la mise en œuvre, et la fourniture de services en matière d'infrastructure, d'achats et de gestion de projets dans des contextes fragiles. Il a évoqué l'ampleur des activités menées par le Bureau et les indicateurs de satisfaction des partenaires, et a mis en avant la structure tarifaire fondée sur le recouvrement des coûts. Il a par ailleurs déclaré que ces efforts de préservation du modèle de l'UNOPS étaient essentiels tant dans le cadre d'une éventuelle fusion qu'à des fins plus larges de renforcement de l'efficacité des interventions menées à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement.

15. Un membre du Bureau a exprimé son soutien à l'Initiative ONU80, soulignant qu'il était primordial de faire preuve de clarté, de s'appuyer sur une feuille de route précise, de veiller à la cohérence entre les processus de réforme parallèles et à la transparence, d'assurer une mise en œuvre progressive et de mettre l'accent sur les résultats, les droits humains et l'égalité des genres.

16. Trois groupes de pays ont pris la parole. Le premier groupe a salué les efforts déployés par les équipes de terrain et souligné la nécessité de mettre en place un système des Nations Unies pour le développement qui soit efficace, coordonné et cohérent, notamment en accélérant la mise en œuvre des mesures convenues précédemment, en élargissant les plateformes administratives communes, en revoyant les mécanismes d'incitation et en veillant au respect des mandats normatifs, en matière entre autres de droits humains et d'égalité des genres.

17. Le deuxième groupe a exprimé son soutien à l'Initiative ONU80 et souligné l'importance de mener des consultations fondées sur des données factuelles, transparentes et inclusives afin de préserver les mandats, de renforcer la cohérence, la responsabilité et l'efficacité, et de garantir des résultats concrets au niveau national.

18. Le troisième groupe de pays a quant à lui souligné que les États Membres devaient continuer d'assumer un rôle central dans la prise de décision. Il a insisté sur la nécessité de préserver les mandats en matière de développement, de garantir la transparence et la tenue de consultations efficaces, et de donner la priorité à l'obtention de résultats en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les stratégies nationales de développement.

19. Différentes délégations se sont dites favorables à un renforcement de la cohérence et de l'efficacité, tout en soulignant la nécessité de procéder à des évaluations et à des analyses des risques exhaustives et fondées sur des données factuelles, ainsi que de protéger intégralement les mandats. Des délégations ont par ailleurs demandé des précisions concernant les délais, les cadres juridiques et les incidences financières attendues, en ce qui concerne notamment les coûts de transition et les gains d'efficacité potentiels. Plusieurs délégations ont souligné le rôle de

gouvernance des conseils d'administration dans l'examen et la formulation de recommandations concernant les changements structurels proposés relevant de leur compétence.

20. Face à ces questions et commentaires, l'Administrateur du PNUD a souligné l'importance d'adopter, dans le cadre d'éventuelles fusions, une approche qui soit fondée sur les risques et des scénarios et étayée par des données ayant fait l'objet d'un examen indépendant, et il a noté la nécessité de tirer pleinement parti de la valeur ajoutée du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en matière de coordination, compte étant tenu des contextes locaux.

21. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné que toute fusion éventuelle devait être évaluée de manière globale, dans le cadre du programme plus large de réforme ONU80, en mettant l'accent sur la prise de mesures à grande échelle. Il a également insisté sur la nécessité d'un processus inclusif et fondé sur des données factuelles, qui préserve les mandats et le modèle de facturation à l'acte de l'UNOPS et garantisse au Conseil que la prestation des services se poursuivra sans interruption tout au long du processus de réforme.

22. La Vice-Secrétaire générale a pris bonne note des observations formulées par les délégations et réaffirmé que les mandats seraient préservés et que le processus de réforme n'avait pas pour objectif de les remettre en cause. Elle a souligné que le Secrétariat devrait présenter les mesures d'atténuation des risques envisagées, parallèlement à la poursuite des consultations et des analyses fondées sur des données factuelles, et a réaffirmé l'importance d'entretenir un dialogue continu avec les États Membres, notamment dans le cadre des travaux du Conseil d'administration.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2026/2.

III. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

24. Le Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a présenté les constatations des auditeurs pour l'année 2024 concernant le PNUD, le FENU, l'UNOPS et le FNUAP. Il a indiqué que le Comité avait émis une opinion sans réserve sur les états financiers des quatre entités. Il a mis en avant les principales conclusions formulées, au sujet notamment : du dispositif d'assurance maladie du PNUD, de la coopération entretenue par le Programme avec d'autres entités des Nations Unies et des procédures appliquées en cas de crise ; des contrôles comptables et de la visibilité institutionnelle du FENU ; de la gouvernance des projets d'infrastructure de l'UNOPS, de ses passifs éventuels et de ses pratiques en matière de passation de marchés directs ; de la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement du FNUAP, de la gestion des projets informatiques du Fonds et de la documentation relative aux transferts en espèces.

25. Les représentants des entités ont présenté leurs rapports respectifs sur l'état d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2024 ([DP/2026/3](#) ; [DP/FPA/2026/2](#) ; [DP/OPS/2026/1](#) ; [DP/2026/4](#)). Ils ont fait le point sur les taux de mise en œuvre, les améliorations réalisées en matière de contrôle, les réformes structurelles et les mesures de contrôle interne mises en place en réponse aux constatations des auditeurs.

26. Une délégation a félicité les différentes entités d'avoir obtenu des opinions sans réserve et les a encouragées à mettre en œuvre intégralement et dans les délais toutes les recommandations en suspens. Une autre délégation a fait part de ses préoccupations concernant les lacunes constatées en matière de gestion financière, de gouvernance des infrastructures, de pratiques d'approvisionnement et de méthodes de gestion des réserves. Elle a souligné qu'il était nécessaire de prendre des mesures correctrices

immédiates, s'accompagnant d'une surveillance rigoureuse et de délais précis et entraînant des résultats mesurables, ainsi que de garantir une transparence totale, et a indiqué que les défaillances systémiques devaient être réglées sans plus attendre.

27. Les équipes de direction des entités ont réagi à ces commentaires. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté les mesures prises pour renforcer les contrôles internes, les procédures d'intervention en cas de crise, la fonction d'intégrateur et le contrôle financier, faisant de la sorte avancer la mise en œuvre des recommandations des auditeurs. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a fait le point sur la restructuration du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les mises à niveau des systèmes et les mesures de renforcement des cadres de suivi et de contrôle de la conformité. Le Directeur financier de l'UNOPS a apporté des précisions concernant le projet relatif aux infrastructures mentionné dans l'audit, la création du Comité de surveillance du portefeuille, la réforme structurelle de la gestion de la trésorerie et les contrôles en matière de passation de marchés. Le Secrétaire exécutif du FENU a fait le point sur l'état d'application des recommandations antérieures et a communiqué un calendrier pour la mise en œuvre de celles qui étaient en suspens.

28. Les représentantes et représentants du Comité des commissaires aux comptes ont apporté des précisions supplémentaires, formulant notamment des observations sur la gouvernance des services partagés, la supervision des projets d'infrastructure, la méthode de calcul des réserves et les dérogations récurrentes en matière de passation de marchés. Ils ont indiqué que les examens de suivi se poursuivraient au cours des prochains cycles d'audit.

29. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2026/1.

IV. Gestion des risques

30. Conformément aux décisions antérieures du Conseil d'administration, les représentantes et représentants des entités ont présenté des mises à jour concernant les systèmes de gestion globale des risques et les principaux risques d'importance stratégique.

31. L'Administrateur associé et Responsable du contrôle des risques du PNUD a souligné que la question de la gestion des risques était intégrée à tous les niveaux des mécanismes de défense et orientait la prise de décision dans des environnements opérationnels complexes. Il a recensé six risques principaux, à savoir : le manque de viabilité financière ; les risques d'atteinte à la réputation liés à la fraude, aux fautes professionnelles et aux violations des mesures de sécurité ; l'aggravation des crises et des phénomènes climatiques ; les menaces technologiques, notamment en matière de cybersécurité et de mésinformation ; les risques opérationnels potentiels liés aux processus de réforme de l'ONU ; la perte de confiance dans le multilatéralisme. Il a par ailleurs présenté des mesures d'atténuation, telles que le renforcement de la surveillance, la mise à jour des cadres de sécurité de l'information, l'établissement de mécanismes de remontée de l'information structurés et la participation aux axes de réforme.

32. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a indiqué que le Fonds avait amélioré son système de gestion globale des risques, qui auparavant se limitait à un suivi axé sur la conformité, pour adopter une approche plus stratégique et fondée sur les données s'intégrant dans le progiciel de gestion. Il a passé en revue les principaux risques, ayant trait notamment au sous-financement chronique, à l'instabilité géopolitique, aux pressions politiques affectant la réalisation des mandats et aux incertitudes liées aux processus de réforme. Il a par ailleurs souligné que la gestion des risques facilitait les activités de mise en œuvre et reposait entre autres sur

des approches adaptatives, telles que le recours à des mécanismes humanitaires « sans regret » et le renforcement du contrôle exercé sur les partenaires de réalisation.

33. Le Directeur financier de l'UNOPS a décrit les améliorations obtenues en matière de surveillance des risques institutionnels et risques de portefeuille, notamment la création du Comité de surveillance du portefeuille, le renforcement du dispositif d'application du principe de responsabilité du Bureau, l'affinement des indicateurs de risque institutionnels et l'institutionnalisation accrue de l'appétit pour le risque. Il a mis en évidence les risques majeurs liés à la culture d'entreprise et au moral du personnel, les difficultés rencontrées par le système multilatéral, les incertitudes découlant de la réforme et les contraintes financières pesant sur la capacité opérationnelle.

34. Un groupe de délégations, s'exprimant au nom des membres africains du Conseil, a souligné que la gestion des risques devait favoriser la mise en œuvre d'activités plutôt que de restreindre la marge de manœuvre opérationnelle, en particulier dans les contextes fragiles et les situations de conflits. Ces délégations ont insisté sur la nécessité de préserver les mandats et les capacités institutionnelles et de favoriser l'appropriation des activités par les pays concernés, et elles ont souligné que la gestion des risques ne devait pas devenir une fin en soi.

35. Un autre groupe de délégations s'est félicité des progrès accomplis dans le renforcement des systèmes de gestion globale des risques et a mis en avant trois priorités transversales, à savoir : la clarification et l'opérationnalisation de l'appétit pour le risque ; le renforcement de la culture du risque et du principe de responsabilité ; la mise en place de contrôles des données et de systèmes d'assurance rigoureux. Ces délégations ont demandé des précisions sur la manière dont les risques liés aux initiatives de réforme déjà entreprises au titre d'ONU80 seraient systématiquement intégrés dans les évaluations des risques et communiqués au Conseil d'administration.

36. En réponse à ces commentaires, l'Administrateur associé du PNUD a réaffirmé que la gestion des risques visait à favoriser l'obtention de résultats et a décrit les mécanismes pertinents de remontée de l'information, de responsabilisation et de protection des lanceuses et lanceurs d'alerte. Il a indiqué que les risques liés aux processus de réforme entrepris dans le cadre de l'Initiative ONU80 faisaient l'objet d'un examen et seraient évalués au moyen des dispositifs de gouvernance existants. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a réexpliqué que la gestion des risques ne visait pas à supprimer les risques, mais plutôt à permettre d'agir en toute connaissance de cause. Il a décrit les comités de gestion des risques structurés, les mécanismes de contrôle et les outils opérationnels adaptatifs utilisés pour trouver un équilibre entre action et responsabilité. Le Directeur financier de l'UNOPS a souligné que les réformes en matière de gouvernance des risques, notamment le renforcement des comités de contrôle et la clarification des principes décisionnels, visaient à accroître l'application du principe de responsabilité tout en favorisant l'efficacité opérationnelle.

37. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2026/4.

V. Point sur l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle

38. Un représentant du Groupe de travail mixte des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes a communiqué des informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection concernant les fonctions de gouvernance et de contrôle. Il a indiqué que des discussions avaient été tenues, entre autres, au sujet de la création

éventuelle de sous-comités permanents et que des entretiens et analyses de questionnaires supplémentaires étaient en cours. Des observations préliminaires devaient être présentées lors de la session annuelle de 2026, et un rapport final était attendu lors de la deuxième session ordinaire de la même année.

39. Un groupe de délégations s'est félicité des progrès accomplis et a encouragé une mise en œuvre accélérée de certaines mesures, notamment la création éventuelle de comités budgétaires et comités de contrôle, le renforcement des mécanismes d'auto-évaluation et l'amélioration des procédures d'entrée en fonctions. Un autre groupe a demandé que les recommandations les plus complexes fassent l'objet d'une analyse plus approfondie avant la prise de décisions.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2026/3.

VI. Culture institutionnelle

41. Des représentantes et représentants du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ont présenté des informations actualisées sur les initiatives relatives à la culture institutionnelle. La Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes s'est également adressée au Conseil d'administration.

42. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a décrit la mise en œuvre de la stratégie « People for 2030 » comme une transformation progressive de la culture institutionnelle visant à instaurer plus solidement un environnement de travail sûr, inclusif et hautement performant, fondé sur les valeurs de l'ONU. Elle a présenté une série de mesures, portant notamment sur le développement des capacités de direction, le renforcement des dispositifs d'application du principe de responsabilité, l'amélioration des mécanismes d'écoute, la mise en place de canaux de signalement confidentiels et l'utilisation d'outils d'évaluation de la culture. Elle a évoqué la mise en place d'indicateurs d'engagement et d'inclusion dépassant les références externes, ainsi que l'instauration d'un « indice du personnel » destiné à faire le lien entre l'expérience du personnel et les résultats obtenus dans l'exécution des programmes. Elle a en outre mis en avant les efforts déployés pour renforcer la parité des genres, la reddition de comptes par les dirigeants et l'apprentissage institutionnel.

43. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a qualifié la culture institutionnelle d'instrument stratégique pour la mise en œuvre des mandats. Il a évoqué les progrès réalisés dans le cadre des mesures prises pour donner suite au sondage mondial du personnel, les taux élevés d'achèvement des procédures d'évaluation et de notation, le renforcement des mécanismes d'établissement des responsabilités et la certification EDGE en matière d'égalité des genres. Il a par ailleurs mis l'accent sur l'investissement dans le développement des capacités de direction, l'innovation, la diversité et l'inclusion, ainsi que sur l'instauration d'un système de contrôle renforcé en vue du maintien d'un environnement institutionnel résilient et hautement performant.

44. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS a présenté les activités de mise en œuvre d'un plan de travail complet en matière de culture, comprenant plus de 50 initiatives menées à bien. Elle a mis en lumière le renforcement de la reddition de comptes par les dirigeants – grâce notamment à la définition d'objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et d'indicateurs d'engagement culturel, ainsi qu'au moyen de formations ciblées, de processus réguliers d'évaluation à 360 degrés et d'évaluations de la performance du point de vue comportemental. Elle a également mis en avant le lancement du premier code de déontologie de l'UNOPS, d'un nouveau portail de l'intégrité et d'un mécanisme de signalement des abus, ainsi que l'utilisation de l'outil

ClearCheck 2.0. Elle a déclaré que l'approche suivie était passée du simple diagnostic à l'emploi d'un système réformé pleinement conforme aux valeurs des Nations Unies, s'agissant notamment des objectifs de parité des genres et d'amélioration de la représentation géographique à tous les niveaux.

45. La Présidente du Conseil du personnel a brossé le tableau d'un personnel soumis à de fortes pressions en raison des restrictions budgétaires, des contraintes liées aux missions et des processus de réforme. Elle a fait part de ses préoccupations concernant les réductions d'effectifs, le recours accru aux engagements ne conférant pas la qualité de fonctionnaire, les délocalisations et les restructurations, qui, selon elle, affectaient le moral du personnel, portaient atteinte à la mémoire institutionnelle et affaiblissaient les capacités d'exécution. Elle a appelé à une communication transparente, à une prise de décision fondée sur des données probantes et à de véritables consultations du personnel dans le cadre des processus de réforme. Elle a en outre exprimé son inquiétude concernant les discussions relatives aux fusions et la dynamique générale de réforme, et a souligné l'importance de préserver le bien-être du personnel dans la quête d'efficacité opérationnelle.

46. Un groupe de pays a salué les progrès accomplis dans la transformation de la culture institutionnelle et encouragé la poursuite du renforcement des compétences de direction, la progression continue de la parité des genres et de l'égalité des chances, et le suivi systématique des indicateurs culturels, au moyen d'examen réguliers et d'outils fondés sur des données.

47. Un autre groupe de pays s'est félicité de l'inscription à part entière de la culture institutionnelle à l'ordre du jour et a appelé à la mise en place de cadres de résultats plus solides, assortis de références et d'objectifs clairs. Ces pays ont souligné l'importance de mener des enquêtes qualitatives auprès du personnel dans le cadre des processus de réforme et de suivre de plus près les indicateurs relatifs à la parité des genres et à la représentation géographique.

48. Comme suite à ces commentaires, l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a reconnu l'effet qu'avaient les contraintes budgétaires et les processus de réforme sur le personnel, et elle a souligné que les résultats de l'enquête menée auprès de celui-ci révélaient un engagement constant malgré les difficultés. Elle a réaffirmé l'importance d'entretenir un dialogue continu et de veiller à l'application du principe de responsabilité.

49. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a indiqué que, face à la forte baisse des financements des donateurs, l'organisation s'était efforcée, dans la mesure du possible, d'éviter les licenciements brutaux, de redéployer le personnel concerné et de procéder à des ajustements progressifs des effectifs. Il a mis en avant les mesures d'atténuation mises en place dans le cadre de la réorganisation du siège afin d'assurer la continuité des programmes et de préserver l'accès aux connaissances.

50. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS a présenté les mesures prises pour faire face à l'incertitude liée à la réforme et soulager l'inquiétude du personnel, consistant notamment à responsabiliser davantage la direction et à garantir un appui renforcé de sa part, ainsi qu'à proposer des services de soutien psychosocial confidentiels.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2026/5.

VII. Éradication du racisme et de la discrimination raciale

52. Des représentantes et représentants du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ont présenté leurs rapports respectifs sur l'éradication du racisme et de la discrimination raciale (DP/2026/5 ; DP/FPA/2026/3 ; DP/OPS/2026/2). Ils ont proposé diverses mesures visant à

renforcer la prévention, la responsabilité et la culture institutionnelle, notamment des mises à jour des politiques, des mécanismes de signalement, des cadres de suivi et des initiatives de formation.

53. Une membre du Bureau a salué les efforts déployés actuellement et souligné que les progrès devaient se traduire par des changements institutionnels concrets, mesurables et systématiques. Elle a insisté sur l'importance d'intégrer les principes de lutte contre le racisme dans l'ensemble des processus opérationnels, de renforcer les mécanismes d'application du principe de responsabilité et de signalement, de promouvoir une représentation géographique équitable dans les activités de recrutement et de rétention du personnel, et de veiller à ce que les membres du personnel se sentent en sécurité lorsqu'ils signalaient des incidents.

54. Un groupe de pays a encouragé la mise en œuvre accélérée des initiatives existantes et des recommandations du Corps commun d'inspection, et a appelé à un renforcement de la représentation des pays du Sud aux postes d'encadrement de haut niveau.

55. Une délégation a souligné que, bien que la lutte contre la discrimination soit essentielle, le recrutement, l'octroi de promotions et la gestion de la performance devaient continuer de reposer avant tout sur la notion de mérite. Elle a fait part de ses préoccupations quant à la potentielle utilisation des initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion à des fins de remise en cause des politiques de ressources humaines fondées sur ce principe.

56. Une autre délégation a souligné que l'instauration d'un lieu de travail sûr, inclusif et respectueux faisait partie intégrante des obligations en matière de droits humains et était essentielle à l'efficacité institutionnelle. Elle a par ailleurs demandé des précisions sur la manière dont les organisations assuraient le suivi des données relatives à la diversité, notamment dans le cadre de la restructuration des effectifs et de la suppression de postes.

57. Comme suite à ces remarques, l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté les mécanismes officiels de signalement des fautes professionnelles utilisables dans les cas de racisme et de harcèlement et détaillé les mesures de protection contre les représailles, les procédures d'enquête et les systèmes de contrôle – tels que ClearCheck 2.0 – disponibles. Elle a par ailleurs évoqué l'initiative « Speak Up », visant à sensibiliser le public et à permettre des interventions rapides. Elle a en outre réaffirmé que le mérite restait un critère central dans les décisions de recrutement et indiqué que le PNUD analysait les effets des mesures d'optimisation des effectifs sur les différentes catégories de personnel, tout en soulignant les complexités opérationnelles dont il fallait tenir compte, notamment dans le contexte des bureaux de pays décentralisés.

58. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS a déclaré que le Bureau continuait de se conformer aux recommandations du Corps commun d'inspection et aux orientations du Conseil d'administration. Elle a indiqué que l'éradication du racisme constituait une priorité institutionnelle fondamentale du programme de transformation culturelle de l'UNOPS, de ses dispositifs d'application du principe de responsabilité et de ses processus de gestion des ressources humaines, soulignant par ailleurs qu'un système de signalement confidentiel et des garanties en matière de gouvernance venaient encore soutenir cette cause, parallèlement à la prise d'engagements en faveur d'un recrutement et d'une représentation géographique plus large fondés sur le mérite.

59. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2026/6.

VIII. Visites sur le terrain

60. Un membre du Conseil d'administration a présenté le rapport concernant la visite sur le terrain effectuée au Royaume hachémite de Jordanie (DP/FPA/OPS/2026/CRP.1). Durant sa présentation, cette personne a mis en lumière la résilience dont faisait preuve la Jordanie face à l'instabilité régionale et aux pressions entraînées par la présence prolongée de réfugiés, et a souligné l'importance du soutien coordonné apporté par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, en partenariat avec les autorités nationales.

61. Les délégations ont salué le rapport et souligné que cette visite avait montré comment des programmes durables, pris en charge au niveau national et ancrés au niveau local, pouvaient contribuer au renforcement des institutions et à la résilience à long terme. Elles ont notamment évoqué les initiatives visant à promouvoir la santé maternelle, à prévenir la violence de genre, à autonomiser les jeunes, à créer des emplois et à mettre en place des solutions de lutte contre les changements climatiques fondées sur la nature. Les délégations ont souligné l'importance de nouer des partenariats solides avec les institutions gouvernementales, d'obtenir un financement prévisible et flexible, et de garantir l'harmonisation des programmes entre les différents organismes concernés, à des fins de cohérence et d'efficacité des actions menées. Plusieurs d'entre elles ont insisté sur le fait que les visites sur le terrain constituaient un outil important de contrôle et d'apprentissage pour le Conseil d'administration, celles-ci contribuant à orienter les politiques et permettant de mieux cerner les réalités opérationnelles sur place.

62. Le Conseil d'administration a pris note du rapport concernant sa visite sur le terrain effectuée au Royaume hachémite de Jordanie (DP/FPA/OPS/2026/CRP.1), ainsi que du rapport concernant sa visite sur le terrain – réalisée conjointement avec les conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) – en République arabe d'Égypte (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2026/CRP.1).

Débat consacré au PNUD

IX. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD

63. L'Administrateur du PNUD a ouvert le dialogue interactif en déclarant que la crédibilité et la pertinence du système multilatéral étaient mises à l'épreuve, dans un contexte marqué par la multiplication des conflits, l'intensification des chocs climatiques et la stagnation des efforts de réduction de la pauvreté. Il a mis l'accent sur le récent recul des progrès réalisés en matière de mortalité juvénile à la suite de la réduction de l'aide au développement, y voyant un indicateur des retombées directes de la diminution des ressources sur les populations. Il a par ailleurs fait remarquer que les attentes à l'égard de la coopération multilatérale ne cessaient de croître, alors même que les ressources disponibles s'amenuisaient, et souligné que le rétablissement de la confiance dans le développement et dans les institutions multilatérales constituait un enjeu central, confiance qui reposait en définitive sur l'obtention de résultats tangibles et transparents propres à améliorer le niveau de vie des populations.

64. Mettant l'accent, dans son intervention, sur la mise en œuvre, l'Administrateur a présenté l'Initiative ONU80 comme un programme axé sur les résultats plutôt qu'une réforme voulue comme une fin en soi. Il a insisté sur le fait que les efforts de réforme devaient préserver et améliorer la capacité d'exécution de l'Organisation des Nations Unies afin de la rendre plus efficace, plus agile, plus responsable et plus à l'écoute des besoins des populations. Il a mis en avant les contributions du PNUD

dans les domaines de la gouvernance, de la réduction de la pauvreté, de l'action climatique, de l'égalité des genres, du financement durable, de la résilience, de la transformation numérique et du relèvement après les crises, citant des résultats récemment obtenus, tels que la fourniture d'un appui aux réformes dans des pays représentant plus de 5 milliards de personnes, la protection de millions d'hectares d'écosystèmes et la mobilisation de financements de grande envergure en faveur des objectifs de développement durable. Il a souligné que ces résultats démontraient la nécessité de déployer à grande échelle des solutions efficaces en matière de développement afin de renforcer la confiance dans la coopération multilatérale.

65. L'Administrateur a fait remarquer que la réduction des ressources de base présentait un risque important en matière de qualité, de responsabilité et de portée opérationnelle. Il a indiqué que l'on s'attendait à ce que ces ressources diminuent d'environ 188 millions de dollars entre 2024 et 2026. Tout en présentant les réformes adoptées pour réduire les coûts et les mesures d'optimisation des effectifs et de délocalisation destinées à renforcer la viabilité des opérations et les partenariats, il a averti que la diminution continue du financement de base compromettrait la présence universelle du PNUD et sa capacité à répondre à des demandes croissantes, en particulier dans des contextes fragiles et des situations de crises se caractérisant par une augmentation ininterrompue des besoins. Il a également abordé la question de la transition vers un modèle de pôles mondiaux décentralisés, avec notamment un renforcement de la présence à Bonn et à Madrid, qui visait la réalisation de gains d'efficacité et de résilience ainsi que le rapprochement des partenaires.

66. Dans une perspective d'avenir, l'administrateur a défini trois priorités stratégiques, à savoir : faire du développement un investissement préventif ; favoriser les investissements inclusifs du secteur privé grâce à des réformes de gouvernance et à la réduction des risques ; exploiter l'innovation numérique de manière responsable. Il a souligné que la prévention, la résilience et le renforcement des institutions étaient moins coûteux que la gestion des crises, et a appelé à une réforme adaptative qui permette des gains d'efficacité tout en garantissant la mise en œuvre des programmes. Il a encore une fois encouragé l'adoption d'une approche reposant sur l'écoute, la collaboration et l'action, et a appelé à un financement diversifié, prévisible et pluriannuel, comprenant notamment un renforcement des contributions au budget de base, ainsi qu'à un élargissement de la collaboration avec les acteurs publics et privés.

67. Au cours du débat qui a suivi, un membre du Bureau a soutenu la détermination à assurer une mise en œuvre visible et inclusive à des fins de rétablissement de la confiance dans le multilatéralisme, et s'est félicité de l'attention accordée par le PNUD à la prévention, à la résilience, à la mobilisation des investissements privés parallèlement aux financements publics et à l'innovation numérique fondée sur les droits. Cette personne a également souligné qu'il importait de garantir des contributions volontaires régulières et de procéder à des évaluations minutieuses – fondées sur des données factuelles – de tout changement structurel éventuel en lien avec l'Initiative ONU80.

68. Quatre groupes de pays ont pris la parole. Un d'entre eux a dit voir la réforme comme une occasion de renforcer le multilatéralisme, soulignant toutefois que celle-ci ne pouvait pas entraver les mandats ni l'accès aux connaissances et devait rester axée sur les pays. Ce groupe a fait part de ses préoccupations concernant la baisse du financement des activités de base et la multiplication des crises, et exhorté le PNUD à donner la priorité à la résilience, à la mobilisation de fonds et à l'obtention de résultats concrets en faveur des plus vulnérables.

69. Le deuxième groupe a souligné que les réformes devaient respecter les processus intergouvernementaux, rester transparentes et fondées sur des données, et éviter de perturber la mise en œuvre des programmes au niveau national. Il a par ailleurs insisté sur le fait qu'il était essentiel de garantir la prise en main des activités

par les pays concernés, de même que la conformité avec les résolutions de l'ONU, l'octroi de ressources de base suffisantes et la fourniture d'un soutien continu à la coopération Sud-Sud.

70. Le troisième groupe a demandé que les réformes entreprises au titre de l'Initiative ONU80 servent à renforcer la réactivité, la présence sur le terrain et la prévisibilité du financement, insistant par ailleurs sur la nécessité d'améliorer l'accès au financement de la lutte contre les changements climatiques et du développement, grâce notamment à l'application de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle. Le quatrième groupe a quant à lui réaffirmé son partenariat solide avec le PNUD, qu'il a encouragé à tirer parti de son avantage comparatif en tant qu'intégrateur de systèmes, notamment en apportant son soutien au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

71. Les différentes délégations ont globalement réaffirmé leur soutien au mandat et à la présence sur le terrain du PNUD, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la réduction de la pauvreté, de la résilience face aux changements climatiques, de la gestion des crises et du renforcement des capacités institutionnelles. Plusieurs d'entre elles ont fait part de leurs préoccupations concernant les fusions proposées dans le cadre de la réforme ONU80, appelant à des évaluations exhaustives, transparentes et fondées sur des données factuelles des implications structurelles, opérationnelles et financières de ces remaniements, et demandant que des informations détaillées et structurées leur soient communiquées en amont, avant la prise de toute décision par le Conseil d'administration. D'autres ont dit voir l'Initiative ONU80 comme une occasion de renforcer la cohérence et l'efficacité, à condition que les mandats soient préservés et que les réformes restent ancrées dans les principes fondamentaux de l'ONU.

72. Les délégations n'ont cessé d'exprimer leurs préoccupations concernant les difficultés de financement et ont appelé à la mise en place d'un financement des activités de base prévisible, souple et pluriannuel, qui permettrait de garantir la présence universelle du PNUD et, notamment, sa capacité à intervenir dans des contextes à haut risque et des situations instables. Tout en reconnaissant la pertinence des mesures d'optimisation des effectifs, elles ont souligné l'importance de préserver les mandats normatifs et les capacités institutionnelles.

73. Une délégation a exercé le droit de réponse, réaffirmant que le descriptif de programme de pays du PNUD pour son pays avait été élaboré conjointement par le PNUD et les autorités nationales.

74. Compte tenu de ces commentaires, l'Administrateur du PNUD a réaffirmé l'importance de réaliser rapidement des gains d'efficacité tout en poursuivant les réformes à plus long terme. Il a souligné le soutien sans faille du Programme au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ainsi que son rôle en tant que principal contributeur financier. Il a également insisté sur l'engagement continu du PNUD en faveur des programmes relatifs à l'État de droit et à la justice, notamment dans des contextes fragiles, et a réitéré son appui aux petits États insulaires en développement par l'intermédiaire d'approches intégrées en matière de climat, d'énergie et de réduction des risques.

75. L'Administrateur a réaffirmé l'engagement du PNUD en faveur de l'appropriation des activités par les pays concernés et de leur mise en œuvre dans les contextes vulnérables, ainsi que son attachement à la coopération Sud-Sud. Il a réaffirmé également l'importance de préserver les ressources de base, de renforcer la fourniture d'un appui précoce au développement dans les situations de catastrophe, de promouvoir l'égalité des genres et de généraliser les solutions de développement fondées sur le numérique et l'intelligence artificielle. Tout en reconnaissant le rôle joué par le secteur privé, il a souligné que l'investissement public restait indispensable dans plusieurs domaines.

X. Volontaires des Nations Unies

76. L'Administrateur associé du PNUD a ouvert la séance consacrée au cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies (programme VNU) pour la période 2026-2029 (DP/2026/9) en indiquant qu'en 2025 ce dernier avait mobilisé plus de 6 000 volontaires, dans 137 pays. Il a expliqué que le cadre stratégique faisait fond sur les résultats obtenus précédemment et était aligné sur les orientations reçues des États Membres ainsi que sur le Cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD, au titre duquel le volontariat était vu comme un catalyseur stratégique du renforcement des capacités nationales et de la résilience des communautés.

77. Le Coordonnateur exécutif du programme VNU a présenté le cadre stratégique et mis en avant les priorités suivantes : qualité des missions de volontariat, devoir de diligence, parité des genres, inclusion du handicap, participation des jeunes et des personnes âgées, volontariat numérique et renforcement du soutien dans les situations de crise et d'urgence.

78. Un membre du Bureau a souligné l'importance du cadre stratégique s'agissant de renforcer le soutien apporté aux pays, en particulier dans les contextes où la participation de volontaires était essentielle à la prestation de services aux niveaux national et communautaire.

79. Un groupe de délégations a dit considérer le programme VNU comme un prestataire de services à l'échelle du système, qui renforçait les capacités nationales, favorisait l'inclusion sociale et contribuait à améliorer la gouvernance et l'autonomisation des jeunes. Ces délégations ont souligné que les progrès devaient être évalués du point de vue de leur qualité, de leurs effets et de leurs retombées pour les personnes laissées de côté, insistant en outre sur l'importance d'investir dans les écosystèmes nationaux de volontariat. Elles ont par ailleurs fait remarquer que l'année 2026, proclamée « Année internationale des Volontaires au service du développement durable », offrait l'occasion de renforcer l'ancrage du volontariat dans les stratégies nationales de développement.

80. Des délégations ont souligné l'importance d'adopter des approches qui soient centrées sur les individus et ont appelé au maintien d'une attention accrue sur l'équilibre entre les genres, l'inclusion du handicap, la participation des jeunes et la prise en main des activités au niveau local. Elles ont enjoint les parties concernées à apporter un soutien suffisant au programme de financement intégral et au Fonds bénévole spécial afin de garantir un déploiement équitable, prévisible et opportun des volontaires.

81. En réponse à ces remarques, le Coordonnateur exécutif a déclaré que le programme des Volontaires des Nations Unies continuerait de renforcer le capital humain dans les pays du Sud, d'encourager la coopération Sud-Sud et de promouvoir le volontariat en tant que forme de solidarité internationale. Il a mis en avant plusieurs priorités, portant notamment sur la souplesse opérationnelle, les normes de protection, les modalités du cybervolontariat et du volontariat numérique et le soutien aux interventions en cas d'urgence. Il a finalement indiqué qu'une fois achevé, le cadre de résultats serait annexé au rapport annuel du programme VNU pour 2025.

82. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2026-2029 (DP/2026/9).

XI. Fonds d'équipement des Nations Unies

83. L'Administrateur associé du PNUD a ouvert la séance consacrée au cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2026-2029

(DP/2026/10), en soulignant que les déficits de financement du développement dépassaient les ressources publiques disponibles. Il a décrit le FENU comme un acteur financier prêt à prendre des risques et jouant un rôle catalyseur, celui-ci concentrant ses activités sur les marchés mal desservis et les marchés éloignés, permettant des financements à des conditions favorables, démontrant la viabilité des investissements dans des environnements à haut risque et complétant les efforts de réduction des risques menés par le PNUD et d'autres partenaires.

84. Le Secrétaire exécutif du FENU a présenté le cadre stratégique.

85. Un membre du Bureau a souligné l'importance de tirer parti des ressources publiques – limitées – pour attirer des capitaux privés, en particulier dans les secteurs de la finance numérique, des énergies renouvelables et des technologies financières. Cette personne a par ailleurs insisté sur la nécessité de garder à l'esprit les priorités nationales, de promouvoir l'entretien de partenariats avec les institutions financières nationales et de favoriser des interventions catalytiques et évolutives, capables de mobiliser des capitaux nationaux.

86. Un groupe de pays a salué le soutien apporté par le FENU aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux mesures de financement au niveau infranational et aux initiatives en faveur des femmes et des jeunes. Ces pays ont souligné que la finance numérique était essentielle pour accroître l'inclusion financière, soutenir le commerce transfrontalier et lutter contre les inégalités entre les genres et entre les zones rurales et les zones urbaines. Les délégations ont encouragé le renforcement des partenariats conclus avec les gouvernements, les banques et le secteur privé, à des fins de résilience, de portée et de durabilité.

87. Un autre groupe a indiqué que le cadre stratégique devrait renforcer la capacité du système des Nations Unies à mobiliser des fonds privés en faveur d'initiatives de développement à larges retombées. Un troisième groupe a préconisé un alignement plus étroit sur l'écosystème global du financement du développement, au moyen notamment d'instruments de financement mixte et de partenariats conclus avec des institutions de financement du développement.

88. Différentes délégations ont souligné que les interventions du FENU étaient essentielles pour atteindre les communautés mal desservies par le système financier traditionnel, notamment dans des zones rurales et des îles isolées et sur des marchés considérés à haut risque. Elles ont insisté sur la nécessité de procéder à des évaluations rigoureuses et à des mesures de l'impact afin de garantir que les investissements catalytiques se traduisent par des résultats concrets en matière de développement. Plusieurs délégations se sont par ailleurs dites préoccupées par les contraintes budgétaires, estimant que celles-ci étaient susceptibles de limiter la capacité du FENU à atteindre ses objectifs stratégiques et appelant donc à une augmentation des contributions aux ressources de base.

89. Au vu de ces commentaires, le Secrétaire exécutif a souligné que l'efficacité du FENU dépendait du soutien collectif reçu de l'ensemble du système des Nations Unies, des banques de développement, des fondations et de nouveaux donateurs. Il a mis en avant le renforcement des normes fiduciaires et la création d'une unité indépendante de mesure de l'impact, deux améliorations visant à accroître la transparence et la responsabilité. Il a en outre réaffirmé le rôle joué par le FENU en tant que plateforme de financement complémentaire dans l'architecture plus large des Nations Unies en matière de développement.

XII. Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

90. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2026-2029 (DP/CF/SSC/8), décrivant le Bureau comme l'organe de coordination des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il a souligné le rôle croissant joué par les pays du Sud dans la promotion de solutions de développement grâce à l'apprentissage entre pairs et à des approches de prises en charge des activités au niveau national.

91. La Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a décrit le cadre stratégique.

92. Un membre du Bureau a souligné le rôle de coordination que jouait à l'échelle du système le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, notamment en matière de gestion des fonds d'affectation spéciale et de promotion de solutions prises en main par le monde du Sud et axées sur la demande. Cette personne s'est dite préoccupée par la réduction de 25 % des ressources institutionnelles, prévenant que celle-ci risquait de nuire à la capacité du Bureau à remplir les fonctions qui lui étaient confiées. Un autre membre du Bureau a réaffirmé que le versement de contributions volontaires suffisantes pour garantir la continuité des opérations était essentiel.

93. Un groupe de délégations a dit soutenir les efforts visant à renforcer la cohérence, l'efficacité et la reddition de compte, exprimant toutefois de vives inquiétudes quant aux réductions proposées des ressources. Ces délégations ont demandé des précisions sur l'ampleur des ajustements budgétaires et des mesures d'atténuation, ainsi que sur les raisons les motivant, afin de s'assurer qu'ils n'entravaient pas l'exécution des mandats. Un deuxième groupe a souligné que les mesures d'austérité ne devaient pas compromettre l'exercice de fonctions essentielles pour les pays en développement et a insisté sur la nécessité de préserver l'intégrité des activités liées aux politiques, aux programmes et aux fonds d'affectation spéciale, tout en garantissant une représentation géographique équitable.

94. Différentes délégations ont salué le cadre stratégique, le qualifiant de visionnaire et adapté aux efforts de réforme de l'ONU à plus large échelle. Elles ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, qui venaient compléter l'aide au développement traditionnelle et étaient essentielles à la résilience et à l'autonomie. Des délégations ont mis l'accent sur les partenariats multipartites, les mécanismes de financement novateur et la collaboration régionale, et ont largement approuvé le maintien du rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en tant que pôle de connaissances et catalyseur.

95. Compte tenu de ces remarques, la Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a réaffirmé que le cadre stratégique préservait le rôle joué par le Bureau en tant qu'organe de coordination du système des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Elle a ajouté qu'il offrait, à travers ses quatre piliers, une approche équilibrée et qu'il reposait sur des enseignements tirés d'évaluations indépendantes. Elle a par ailleurs fait remarquer que la future alliance mondiale pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire visait à faire correspondre efficacement l'offre et la demande tout en préservant les fonctions essentielles.

96. L'Administrateur associé a réitéré l'engagement du PNUD à soutenir et à financer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Il a reconnu que la diminution des ressources de base avait nécessité des décisions budgétaires difficiles, mais a réaffirmé que le PNUD était déterminé à veiller à ce que le Bureau s'acquitte de son mandat et à poursuivre le dialogue entretenu avec les États Membres à la recherche de solutions de financement durables.

97. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2026-2029 (DP/CF/SSC/8).

XIII. Évaluation du PNUD

98. La Directrice du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le programme de travail pluriannuel du Bureau pour la période 2026-2029 (DP/2026/7), ainsi que l'évaluation formative de ses guichets de financement (DP/2026/8). Elle a décrit dans les grandes lignes l'orientation stratégique du programme de travail et a mis en avant les principales conclusions formulées dans l'évaluation des guichets de financement. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à l'évaluation.

99. Un groupe de pays a félicité le PNUD pour avoir renforcé sa fonction d'évaluation, grâce notamment à l'utilisation de méthodologies innovantes et d'outils numériques, afin de soutenir un développement axé sur les résultats, inclusif et fondé sur des données factuelles. Ces pays ont souligné que la mise en œuvre systématique des recommandations issues des évaluations était essentielle pour préserver la crédibilité, la confiance et la reddition de comptes.

100. Un deuxième groupe a décrit les guichets de financement comme un mécanisme important, qui permettait de faire le lien entre les ressources de base et les autres ressources, d'accroître la flexibilité et de réaliser des interventions intégrées conformes au plan stratégique. Ces pays ont insisté sur l'importance de développer une vision stratégique claire, de disposer de mécanismes de gouvernance solides et de faire preuve de transparence, et ont souligné que le maintien de la confiance des donateurs dépendait de la capacité à démontrer un bon rapport coûts-avantages et des résultats mesurables.

101. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté les mesures prises pour aligner les guichets de financement sur le nouveau Plan stratégique et les intégrer davantage aux initiatives phares et aux cadres de résultats institutionnels. Il a indiqué que le PNUD entendait renforcer la gouvernance, le contrôle et les directives générales, notamment en améliorant la gestion des ressources, les processus d'allocation des fonds et la communication d'informations sur les résultats obtenus.

102. La Directrice du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a souligné que l'évaluation comprenait une analyse comparative d'autres mécanismes de financement communs et thématiques, qui contribuait à apprécier le positionnement et la valeur ajoutée des guichets de financement. Elle a insisté sur l'importance de maintenir une structure de financement diversifiée, dans laquelle différents instruments répondaient à des objectifs distincts.

103. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation formative des guichets de financement du PNUD et de la réponse apportée par l'administration.

104. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2026/7.

XIV. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

105. Les directions régionales du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et la Communauté d'États indépendants (CEI) et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté, pour leurs régions respectives, les descriptifs de programme de pays pour l'Afrique du Sud, Cuba, la Géorgie, la Malaisie, le Mexique, le Panama, la

Somalie, le Soudan et l'Uruguay, ainsi que les prolongations des programmes de pays pour l'Argentine, le Koweït, le Mali et la République arabe syrienne.

106. Conformément à la décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme de pays du PNUD pour l'Afrique du Sud ([DP/DCP/ZAF/4](#)), la Géorgie ([DP/DCP/GEO/5](#)), la Malaisie ([DP/DCP/MYS/5](#)), le Mexique ([DP/DCP/MEX/4](#)), le Panama ([DP/DCP/PAN/5](#)), la Somalie ([DP/DCP/SOM/5](#)), le Soudan ([DP/DCP/SDN/4](#)) et l'Uruguay ([DP/DCP/URY/5](#)).

107. Lors de l'examen du descriptif de programme de pays pour Cuba ([DP/DCP/CUB/4](#)), un membre du Conseil a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré et a expliqué son vote de manière anticipée, exprimant ses préoccupations concernant certaines références qui figuraient dans le document et indiquant qu'il voterait contre son approbation. La personne représentant Cuba a exercé son droit de réponse et s'est exprimée avant le vote. Le Conseil d'administration a procédé à un vote enregistré et approuvé le descriptif de programme de pays pour Cuba ([DP/DCP/CUB/4](#)) par 33 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention. Le Président a ensuite donné la parole aux personnes qui souhaitaient expliquer leur vote après le vote, mais aucune autre déclaration n'a été faite.

108. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation de six mois du programme de pays pour l'Argentine et approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Koweït, le Mali et la République arabe syrienne ([DP/2026/6](#)).

Débat consacré au FNUAP

XV. Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP

109. La Directrice exécutive du FNUAP a commencé son intervention en soulignant l'engagement constant de l'organisation en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, dans un environnement mondial complexe. Elle a articulé son discours autour des thèmes des résultats, de la résilience et des retombées.

110. La Directrice exécutive a mis en avant l'action menée par le FNUAP – notamment dans les situations d'urgence humanitaire, où ce dernier veillait à la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive, de moyens de contraception et d'un soutien aux personnes rescapées de violence de genre, venant ainsi en aide à des millions de femmes, de filles et de jeunes. Elle a souligné que les résultats obtenus par le Fonds dans les domaines technique, programmatique et normatif, grâce au soutien de ses partenaires, démontraient à la fois le caractère indispensable et l'efficacité du multilatéralisme.

111. La Directrice exécutive a décrit les mesures prises par le FNUAP pour surmonter des difficultés changeantes, notamment en développant ses capacités d'intervention en cas de crise et en contribuant à renforcer la résilience des systèmes nationaux. Elle a souligné les efforts déployés pour diversifier les sources de financement, notamment au niveau national et par l'intermédiaire d'institutions financières internationales et de donateurs privés. Elle a en outre expliqué que le FNUAP menait en interne des réformes organisationnelles visant à renforcer l'application du principe de responsabilité, la transparence, l'efficacité opérationnelle et la flexibilité du personnel. Elle a par ailleurs évoqué le processus d'optimisation du siège, dans le cadre duquel environ 25 % du personnel basé à New York avait été transféré à Nairobi.

112. La Directrice exécutive a mis en avant les retombées en matière de développement obtenues grâce aux investissements réalisés en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, s'agissant notamment des avantages

sociaux et économiques de la planification familiale. Elle a souligné l'importance des partenariats établis avec les gouvernements et les acteurs locaux pour garantir la mise en place de programmes durables et pris en charge au niveau national, en particulier dans l'intérêt des adolescents, des femmes, des filles et des communautés marginalisées.

113. Pour conclure, la Directrice exécutive a réaffirmé la détermination du FNUAP à obtenir des résultats, en dépit d'incertitudes financières et géopolitiques, et rappelé la vision de l'organisation consistant à faire en sorte que toute grossesse soit désirée et se déroule sans risque et que chaque jeune s'épanouisse pleinement.

114. Un membre du Bureau a réitéré son soutien au mandat du FNUAP et souligné que les réformes entreprises à l'ONU devaient renforcer, et non affaiblir, la capacité du système à venir en aide aux femmes, aux filles et aux jeunes. Un autre membre du Bureau a fait valoir que le Fonds restait un partenaire essentiel et a demandé des précisions sur les possibles tenants et aboutissants – pour les programmes de pays – de la fusion envisagée avec ONU-Femmes.

115. Un groupe de pays a insisté sur les difficultés persistantes rencontrées dans la lutte contre la mortalité maternelle et la violence fondée sur le genre, l'exploitation et les abus, et a plaidé pour le déploiement d'efforts accrus, en particulier dans les situations de conflit et les contextes de ressources limitées. Ces pays ont mis en lumière les répercussions qu'avaient le fardeau de la dette et la baisse des financements internationaux sur l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, encourageant donc le FNUAP à continuer de mobiliser des ressources dans des domaines stratégiques clés.

116. Différentes délégations ont réaffirmé leur soutien au mandat du FNUAP et salué son action en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, de l'égalité des genres et de la protection contre les pratiques néfastes. Elles se sont intéressées à diverses tendances démographiques, ayant trait notamment au vieillissement de la population, aux migrations et aux changements climatiques, et ont souligné l'importance des partenariats locaux, de la collaboration avec des organisations dirigées par des femmes et des jeunes, et de la coopération Sud-Sud, en particulier dans les contextes humanitaires.

117. Des délégations ont également exprimé leur soutien aux réformes organisationnelles actuellement menées à des fins de renforcement de l'efficacité, tout en soulignant l'importance de préserver les capacités opérationnelles, de continuer d'appuyer les travaux normatifs et de maintenir une présence sur le terrain. Elles ont appelé à la transparence et à la tenue de consultations constructives concernant la fusion envisagée entre le FNUAP et ONU-Femmes. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des contraintes budgétaires et de leur incidence sur la prestation des services, certaines délégations encourageant de ce fait la recherche de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé. Une délégation a demandé des précisions sur l'intégration des constatations des auditeurs dans les processus de gestion des risques.

118. En réponse à ces commentaires, la Directrice exécutive a remercié les États Membres pour leur soutien et a réaffirmé que le FNUAP concentrait ses efforts sur la fourniture d'une aide humanitaire vitale, ainsi que sur la santé maternelle, les soins obstétricaux, l'autonomisation des jeunes et la prévention des pratiques néfastes. Elle a insisté sur la nécessité de continuer de mener une action coordonnée, notamment en matière d'analyse démographique et de résilience, et a souligné l'importance d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes.

119. La Directrice exécutive a affirmé qu'en tant qu'organisation financée au moyen de contributions volontaires, le FNUAP continuerait de s'acquitter de son mandat dans le cadre des processus plus larges de réforme de l'ONU. Elle a mis l'accent sur l'importance de rendre des comptes aux États Membres, sur la transparence et sur la

mobilisation des parties prenantes, et a réitéré le caractère essentiel de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

120. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé des programmes a présenté l'approche adoptée pour suivre les efforts d'optimisation, combinant un système interne d'évaluation de la performance et des mécanismes de contrôle indépendants. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a quant à lui confirmé que les constatations des auditeurs avaient été intégrées au cadre de gestion globale des risques. La Directrice de la Division des programmes du FNUAP a confirmé qu'après son transfert à Nairobi, la Division avait conservé son rôle et son mandat à l'échelle mondiale.

XVI. Évaluation du FNUAP

121. Le Directeur par intérim du Bureau indépendant d'évaluation du FNUAP a présenté le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2026-2029 ([DP/FPA/2026/1](#)), ainsi que deux évaluations indépendantes portant respectivement sur le soutien apporté par le FNUAP à l'intégration des principes consistant à ne laisser personne de côté et à atteindre en premier les plus défavorisés et sur les capacités du Fonds en matière d'action humanitaire (2019-2025). Il s'est notamment penché sur les principales conclusions et recommandations issues de ces deux évaluations. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé des programmes a présenté la réponse de l'administration.

122. Un groupe de pays a souligné que les évaluations devaient servir de base à l'adaptation des programmes, à l'apprentissage organisationnel et à l'affinement des politiques, tout en renforçant le principe de responsabilité. Deux délégations ont insisté sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre les recommandations relatives à la protection, à la prise en charge locale, à l'intégration des jeunes et à la fourniture de services complets dans les situations humanitaires, prévenant toutefois que la réduction des financements mettait en péril des services essentiels.

123. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du FNUAP a déclaré que le Fonds assurait un suivi systématique de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations et rendait régulièrement compte au Conseil d'administration. Il a souligné que le plan d'évaluation faisait l'objet d'une surveillance continue et que des efforts étaient déployés pour garantir la cohérence entre les activités prévues et les ressources disponibles.

124. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé des programmes a souligné qu'il fallait maintenir et renforcer d'urgence les services de protection et d'aide humanitaire et fait remarquer que les réductions budgétaires avaient des conséquences graves, allant dans certains cas jusqu'à mettre des vies en danger. Il a présenté diverses mesures d'atténuation, notamment le déploiement d'équipes d'intervention d'urgence à l'échelle mondiale, le renforcement des partenariats avec des organisations locales et des organisations dirigées par des femmes, le recours accru à l'assistance pécuniaire et sous forme de bons, et une plus grande mobilisation des jeunes. Il a par ailleurs souligné l'engagement de l'organisation à faire fond sur les conclusions des évaluations pour favoriser l'apprentissage continu et l'adaptation.

125. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation indépendante du soutien apporté par le FNUAP à l'intégration des principes consistant à ne laisser personne de côté et à atteindre en premier les plus défavorisés, ainsi que de l'évaluation indépendante des capacités du Fonds en matière d'action humanitaire.

126. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2026/8.

XVII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

127. Les directions régionales du FNUAP pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Europe orientale et l'Asie centrale, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté, pour leurs régions respectives, les descriptifs de programme de pays pour l'Afrique du Sud, l'Argentine, Cuba, la Géorgie, la Malaisie, le Mexique, le Panama, la Somalie, le Soudan, l'Ouganda et l'Uruguay, ainsi que les prolongations des programmes de pays pour l'État de Palestine, le Guatemala, le Mali et la République arabe syrienne.

128. Conformément à la décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme de pays du FNUAP pour l'Afrique du Sud ([DP/FPA/CPD/ZAF/6](#)), l'Argentine ([DP/FPA/CPD/ARG/2](#)), Cuba ([DP/FPA/CPD/CUB/10](#)), la Géorgie ([DP/FPA/CPD/GEO/5](#)), la Malaisie ([DP/FPA/CPD/MYS/2](#)), le Mexique ([DP/FPA/CPD/MEX/8](#)), le Panama ([DP/FPA/CPD/PAN/5](#)), la Somalie ([DP/FPA/CPD/SOM/5](#)), le Soudan ([DP/FPA/CPD/SDN/8](#)), l'Ouganda ([DP/FPA/CPD/UGA/10](#)) et l'Uruguay ([DP/FPA/CPD/URY/5](#)).

129. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Guatemala et a approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Mali et la République arabe syrienne, ainsi que la première prolongation de deux ans du programme de pays pour l'État de Palestine ([DP/2026/8](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

XVIII. Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS

130. Le Directeur exécutif a commencé son intervention en expliquant que les crises mondiales concomitantes mettaient à rude épreuve les engagements internationaux en faveur de la paix, du développement durable et de la prospérité. Il a déclaré que les écarts persistants entre politique, financement et mise en œuvre exigeaient l'adoption d'approches plus concrètes, mieux coordonnées et axées sur les résultats. S'intéressant aux réformes de l'ONU à plus large échelle, il a souligné la nécessité de repenser et d'élaborer des modèles qui permettraient à l'Organisation d'agir avec plus d'efficacité et de cohérence.

131. Le Directeur exécutif a décrit l'UNOPS comme un partenaire opérationnel apportant son soutien à la mise en œuvre de projets dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la paix. Il a mis en avant l'expertise du Bureau en matière de gestion des infrastructures, des achats et des projets, ainsi que son modèle d'autofinancement avec facturation à l'acte lui permettant de s'adapter à la demande. Il a par ailleurs évoqué les réformes internes en cours visant à renforcer la gouvernance, la transparence, l'application du principe de responsabilité et la culture institutionnelle, ainsi que la poursuite des investissements dans les systèmes, l'innovation numérique et les compétences du personnel.

132. Le Directeur exécutif a présenté des exemples concrets de l'action menée par l'UNOPS sur le terrain, telle que la fourniture d'un appui concernant les services de base et les infrastructures civiles en Ukraine, ou encore l'apport d'un soutien opérationnel aux partenaires humanitaires œuvrant dans la bande de Gaza, par l'intermédiaire du mécanisme UN2720, destiné à faciliter l'acheminement de l'aide. Il a également mentionné les travaux menés par le Bureau au Myanmar, afin de renforcer les moyens de subsistance, la santé et la sécurité alimentaire, en Sierra Leone, en vue d'accroître l'accès à l'énergie durable, et en Afghanistan, pour offrir aux communautés vulnérables de nouvelles possibilités d'assurer leur subsistance.

133. Un membre du Bureau a salué le travail accompli par le personnel de l'UNOPS, notamment dans des contextes difficiles, et s'est félicité des progrès réalisés en matière de renforcement de la transparence, de la responsabilité et de l'innovation, ainsi qu'en ce qui concerne la contribution aux processus de réforme de l'ONU.

134. Un groupe de pays a mis en avant les atouts de l'UNOPS en ce qui concerne les infrastructures, les achats et la gestion de projets, et fait remarquer que son modèle de recouvrement des coûts, associé à des mesures de protection, lui avait permis d'obtenir des résultats dans des situations difficiles et à haut risque. Ces pays ont souligné que, dans les futurs mécanismes de gouvernance, il faudrait veiller à préserver la souplesse opérationnelle, tout en renforçant la transparence, le contrôle et la gestion des risques.

135. Différentes délégations ont exprimé leur soutien au rôle opérationnel joué par l'UNOPS et mentionné les progrès réalisés dans le cadre du plan d'intervention complet, ainsi que les efforts en matière d'innovation numérique. Elles ont insisté sur la nécessité de continuer de prêter une attention particulière à la gouvernance, à la gestion des risques, à la surveillance numérique, aux pratiques d'achat durables, à la diversité du personnel et à la fourniture d'un soutien aux pays en voie de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Plusieurs délégations ont par ailleurs appelé à une évaluation minutieuse et fondée sur des données factuelles du projet de fusion entre le PNUD et l'UNOPS, et souligné l'importance de préserver le mandat et le modèle opérationnel du Bureau.

136. Compte tenu de ces remarques, le Directeur exécutif a souligné le rôle joué par le personnel de l'UNOPS, en particulier dans les zones de conflit et les contextes à haut risque, et mis en évidence les conditions difficiles dans lesquelles ces personnes exerçaient leurs fonctions. Il a insisté sur l'importance d'assurer la continuité des services pendant les processus de réforme, ainsi que le respect des normes d'intégrité et de gestion des risques, et de tirer parti de la numérisation et de l'intelligence artificielle pour réaliser des gains d'efficacité, sans nuire au principe de responsabilité.

137. Le Directeur du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus de l'UNOPS a présenté un aperçu des solutions numériques et des applications d'intelligence artificielle employées, précisant que le déploiement de ces outils se faisait dans le respect des cadres éthiques de l'ONU et visait à soutenir, et non à remplacer, la prise de décision par des humains.

XIX. Mise en œuvre du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus de l'UNOPS

138. Le Directeur financier de l'UNOPS a présenté le rapport annuel du Bureau sur la mise en œuvre du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus et les risques connexes ([DP/OPS/2026/3](#)).

139. Un groupe de délégations s'est félicité des progrès accomplis dans la modernisation de systèmes essentiels et le déploiement d'outils numériques, tout en soulignant que le Programme se trouvait à un stade critique du fait d'incertitudes liées au projet de fusion entre le PNUD et l'UNOPS. Ces délégations ont souligné qu'il importait de donner suite aux recommandations en suspens, de veiller à ce que les solutions proposées soient adaptées au contexte de chaque pays et d'assurer un financement prévisible, afin de garantir la bonne exécution des activités, de renforcer l'application du principe de responsabilité et de gagner en efficacité.

140. En réponse à ces commentaires, le Directeur du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus de l'UNOPS a expliqué que le Bureau avait investi environ 18 millions de dollars dans le Programme, conformément à la feuille

de route présentée au Conseil d'administration en 2024 et 2025. Il a indiqué que l'examen des processus et des activités de mise en œuvre de solutions spécialisées se poursuivait, contrairement aux travaux relatifs au progiciel de gestion intégré, qui, eux, demeureraient en suspens dans l'attente de précisions concernant les changements organisationnels, tels que la potentielle fusion entre le PNUD et l'UNOPS proposée dans le cadre de l'Initiative ONU80.

141. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2026/9.

XX. Initiatives de transformation liées au plan d'intervention complet

142. La Chef de cabinet de l'UNOPS a fait le point sur les initiatives de transformation prévues dans le cadre du plan d'intervention complet, axées sur le renforcement de la gestion des risques, de la responsabilité, de la déontologie et de la culture institutionnelle. Elle a évoqué les améliorations apportées au dispositif de gestion globale des risques ainsi que la création du Comité de surveillance du portefeuille, qui visaient à renforcer la gouvernance et à favoriser une prise de décision éclairée. Elle a par ailleurs mis en avant les mesures adoptées pour renforcer les normes de déontologie, telles que la création d'un dispositif de dénonciation d'abus soutenu par le Portail de l'intégrité, l'organisation de campagnes de sensibilisation et la tenue de formations obligatoires.

143. La Chef de cabinet a souligné que le Programme de modernisation et de dématérialisation des processus avait contribué à ces réformes, grâce à la modernisation des systèmes, à l'amélioration de la gestion des données et au renforcement du suivi de la performance. Elle a ajouté que l'UNOPS procédait également à la mise à jour de ses politiques en matière de gestion des aptitudes, de mobilité et de lutte contre la discrimination, dans le cadre d'initiatives supervisées par le Comité de la transformation et soutenues par des processus structurés de gestion du changement.

144. Le Conseil d'administration a pris note des initiatives de transformation liées au plan d'intervention complet.

Débat consacré aux questions communes

XXI. Questions diverses

145. Une délégation a informé le Conseil d'administration qu'elle avait cessé de participer aux activités du FNUAP et qu'elle se dissocierait de toute décision le concernant, ainsi que de tout élément y relatif, mais qu'elle continuerait de prendre part aux discussions ayant trait au PNUD et à l'UNOPS.